



Strasbourg, le 24 septembre 2015
PC-CP/docs 2015/PC-CP(2015)11_F

PC-CP (2015) 11

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

10^e réunion du Groupe de travail

Strasbourg, 14-16 septembre 2015

RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION

**Document établi par la Direction générale
Droits de l'homme et Etat de droit**

RÉSUMÉ

Le Groupe de travail du PC-CP :

- A approuvé son ordre du jour, son ordre des travaux et le rapport sommaire de sa 9^e réunion ;
- A pris en compte les informations fournies par Ivan Koedjikov, chef du Service de la lutte contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, concernant les activités récentes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice pénale ;
- A souhaité la bienvenue aux délégations nationales de la Fédération de Russie, du Japon et des Etats-Unis, aux représentants de l'Union européenne, du CODEXTER, du CPT, de la CEP et d'EuroPris, ainsi qu'aux experts scientifiques ;
- A pris note des informations fournies par les représentants de la délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe concernant les travaux menés ou prévus en matière de lutte contre la radicalisation ;
- A examiné le projet révisé de lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent ainsi que l'avant-projet de commentaire sur ce texte ; a approuvé sa structure et son contenu révisés ainsi que sa liste de définitions et formulé des observations et des propositions. Il est convenu que tant que les lignes directrices ne seront pas adoptées sous la forme d'une recommandation du Comité des Ministres, il ne sera pas nécessaire d'élaborer un projet de commentaire sur le texte. A la place, l'expert scientifique élaborera et présentera, à la réunion plénière du PC-CP (17-19 novembre 2015), un rapport concernant les développements actuels sur la scène internationale en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ainsi que le choix des définitions et du champ d'application des lignes directrices ;
- A examiné le projet révisé de texte de la recommandation remplaçant les Recommandations Rec (2000) 22 et R (92) 16 relatives aux Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté (documents PC-CP (2015) 9 et PC-CP (2015) 10). Les membres ont fait plusieurs propositions et ont chargé Rob Canton, expert scientifique, de poursuivre la révision et la fusion des deux recommandations et de leurs exposés des motifs et d'aligner le projet de recommandation sur les Recommandations (2014) 4 relative à la surveillance électronique et (2010) 1 sur les Règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation ;
- A examiné le projet de Livre blanc sur la surpopulation carcérale (document PC-CP (2015) 6) et a noté que la troisième réunion du Comité de rédaction se tiendra les 26 et 27 octobre 2015 et que le Livre blanc sera prêt aux fins d'approbation par le CDPC à sa session plénière de juin 2016 ;
- A souhaité la bienvenue au Professeur Marcelo Aebi et à sa nouvelle équipe de l'Université de Lausanne qui recueillent les statistiques SPACE I et SPACE II, a pris note que des améliorations supplémentaires seront apportées à la collecte des données en rapport avec l'analyse des tendances et des données à l'échelle européenne, a soutenu, à cet égard, la demande de tenir une seconde réunion des correspondants nationaux SPACE et a décidé de demander à son tour au CDPC d'approuver cette proposition ;
- A examiné les conclusions de la 20^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation (Bucarest, 9-10 juin 2015) et s'est félicité des informations relatives à la tenue de la 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation prévue en juin 2016, aux Pays-Bas ;
- A examiné le document PC-CP (2015) 13 relatif à la prochaine élection de nouveaux membres du Groupe de travail du PC-CP et a décidé d'élire M. Vivian Geiran (Irlande) à sa présidence pour la période 2016-2017 et M. Jörg Jesse à sa vice-présidence pour la même période. Par conséquent, quatre nouveaux membres doivent être élus à la prochaine session plénière du CDPC, en décembre 2015 ;
- A décidé de tenir sa réunion plénière du 17 au 19 novembre 2015 et la prochaine réunion du Groupe de travail du 11 au 13 janvier 2016.

Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 10^e réunion du 14 au 16 septembre 2015, à Strasbourg, sous la présidence de M. Mauro Palma et la vice-présidence de Mme Alina Barbu. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe II au présent rapport.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. L'ordre du jour est adopté (voir Annexe I). L'ordre des travaux est également approuvé.
2. M. Ivan Koedjnikov, chef du Service de la lutte contre la criminalité, DG droits de l'homme et Etat de droit, souhaite la bienvenue aux participants et fournit des informations sur les activités récentes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice pénale. En outre, il remercie les membres du Groupe de travail du PC-CP de l'excellence de l'organisation et du déroulement de la 20^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation et souligne que les participants ont particulièrement apprécié la structure de discussion en petits groupes. Il suggère, par conséquent, de maintenir cette structure lors de futurs événements de ce type et, plus particulièrement, à l'occasion de la finalisation de la nouvelle recommandation relative aux Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté.

II. Rapport sommaire de la dernière réunion du Groupe de travail du PC-CP [document PC-CP (2015) 5]

3. Le Groupe de travail du PC-CP examine le rapport sommaire de sa dernière réunion et n'a aucun commentaire à faire.

III. Points pour information

4. Les participants prennent note des informations fournies par les représentants de la délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe concernant la lutte contre le terrorisme. En particulier : « la déradicalisation peut être qualifiée de processus cognitif qui engendre un changement fondamental de croyances dont l'objectif est de faire baisser le degré d'hostilité vis-à-vis de la société. Quant au désengagement, il est perçu comme un processus de changement comportemental amenant les individus à cesser progressivement leurs activités violentes et à prendre de plus en plus leurs distances par rapport aux milieux extrémistes. En d'autres termes, le désengagement ne suppose pas automatiquement la déradicalisation. L'inverse peut être vrai aussi : le processus psychologique de modération des convictions et des attitudes radicales n'amène pas nécessairement à se détacher des milieux extrémistes ». Les représentants indiquent également qu'à la connaissance de la DG « Justice », il n'existe pas, à ce jour, de définition de ces termes établie d'un commun accord par les Etats membres de l'UE. La prochaine Conférence ministérielle de haut niveau sur la radicalisation (Bruxelles, 19 octobre 2015) ainsi que l'éventuelle participation du Conseil de l'Europe à cette conférence font également l'objet d'une discussion.
5. M. Willem Van Der Brugge, CEP, informe les participants du prochain Forum co-organisé par la CEP et l'EuroPris sur la radicalisation (14 octobre 2015, Barcelone, Espagne) et de la participation prévue du Conseil de l'Europe à ce Forum.

IV. Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent

6. Les membres du Groupe de travail du PC-CP sont informés que M. Steve Gorman s'est démis de sa fonction d'expert scientifique en raison de sa lourde charge de travail ; ils remercient M. Francesco Ragazzi, expert scientifique, d'avoir remanié le document au vu des commentaires et propositions formulés lors de la 20^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation, à Bucarest.
7. Ils examinent et approuvent la nouvelle structure du document et font quelques modifications supplémentaires. Le texte met davantage l'accent sur le rôle des services de probation et sur le principe selon lequel la détention doit être une solution de dernier recours. L'importance d'une bonne gestion des établissements pénitentiaires est plus nettement soulignée dans les principes fondamentaux ainsi que la nécessité de protéger les données dans le cadre de la coopération avec d'autres organismes et dans le cadre de la prise en charge des délinquants radicalisés.

8. Une attention particulière est portée à la question de la sécurité dynamique et sa définition est notablement remaniée afin de souligner que cette méthode de travail devrait être considérée comme faisant partie intégrante du processus général visant à garantir la sécurité dans les établissements pénitentiaires.
9. Il est, en outre, décidé que tant qu'il n'y a pas d'accord international sur le sens exact des termes « déradicalisation » et « désengagement », ces termes ne seront pas employés dans les lignes directrices.
10. Les participants conviennent qu'il n'est pas nécessaire de rédiger un commentaire distinct sur le texte car il ne sera pas adopté sous la forme d'une recommandation. A la place, M. Ragazzi élaborera un rapport exposant son point de vue d'expert scientifique sur les développements actuels en Europe et dans le monde pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent, expliquant les choix opérés lors de la rédaction des lignes directrices en matière de terminologie, de définitions et de champ d'application et situant le texte par rapport à d'autres textes adoptés au niveau international. Le rapport sera soumis à la réunion plénière du PC-CP avant l'examen du projet de lignes directrices afin de présenter le contexte et d'aider les participants à mieux appréhender le texte dans l'optique du Conseil de l'Europe.

V. Suites à donner à la 20^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) (9-10 juin 2015, Bucarest, Roumanie)

11. Les participants discutent de l'organisation de la 20^e CDPPS et des suites éventuelles à lui donner.
12. Ils conviennent que, lorsque des textes présentant un intérêt et une préoccupation communs sont examinés, en l'espèce le projet de lignes directrices sur la radicalisation, la structure de travail en petits groupes adoptée pendant la Conférence semble très efficace et devrait être, autant que faire se peut, utilisée à l'avenir.
13. Ils décident, par conséquent, d'employer la même méthode de travail pendant la 21^e Conférence, lors de l'examen du projet de recommandation sur les Règles européennes relatives aux sanctions et mesures appliquées dans la communauté. Ils décident également de limiter le nombre d'interventions au cours des séances plénières et des tables rondes afin de laisser davantage de place et de temps pour les questions et les discussions et d'employer, dans toute la mesure du possible, du matériel vidéo et d'autres moyens de communication permettant une plus grande interaction avec l'auditoire. Le recours à la webdiffusion est largement approuvé car il a permis à 30 000 personnes d'assister en direct à la séance d'ouverture et à quelque 10 00 personnes d'assister à la séance de clôture, ce qui renforce notablement l'importance de la Conférence.
14. Les participants conviennent, en outre, que la question des enfants de parents détenus est importante et devrait figurer parmi les thèmes de la prochaine Conférence.

VI. Fusion des Recommandations n° R (92) 16 et Rec (2000) 22, révision de leurs glossaires et mise à jour de leurs exposés des motifs

15. Les membres du Groupe de travail du PC-CP examinent les documents PC-CP (2015) 9 et PC-CP (2015) 10 et approuvent les propositions de M. Rob Canton, expert scientifique, sur la fusion et la mise à jour des Recommandations Rec (2000) 22 et R (92) 16 relatives aux Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté.
16. Les membres font quelques propositions complémentaires et chargent M. Canton de poursuivre la révision et la fusion des deux recommandations ainsi que la fusion et l'actualisation de leurs exposés des motifs et, notamment, d'aligner la terminologie sur celle employée dans les Recommandations (2010) 1 sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation et (2014) 4 relative à la surveillance électronique.
17. Comme M. Canton ne pourra pas assister à la réunion plénière du PC-CP en novembre, les participants conviennent que les délégations nationales seront néanmoins invitées à examiner le projet tel quel. Toutes les propositions de modification et d'ajouts seront enregistrées et M. Canton révisera le texte à la lumière de celles-ci. Le projet de recommandation et son commentaire devraient être prêts à être examinés à la prochaine CDPPS en juin 2016.

VII. 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation

18. Les participants prennent note des propositions du ministère néerlandais de la Justice (présentées en l'absence de représentants du ministère par Mme Kirsten Hawlitschek, EuroPris) concernant le lieu et les dates de la Conférence. Il est convenu de les confirmer lorsque le Secrétariat aura vérifié le calendrier interne.
19. S'agissant du contenu et du titre éventuels de la Conférence, les participants formulent plusieurs propositions. L'un des thèmes proposés est « L'implication de la communauté aux actions des services pénitentiaires et de probation » qui permettrait d'examiner des questions comme la participation des familles, les enfants de parents emprisonnés, les activités menées avec des volontaires et avec d'anciens délinquants pour améliorer la sortie de la délinquance. Des projets comme celui développé par la Croix-Rouge irlandaise « *Volunteer Inmates in a prison setting* » (Des détenus volontaires en milieu carcéral) sont, entre autres, mentionnés ainsi que la question de la responsabilisation des délinquants face à l'infraction commise. D'autres participants sont d'avis que la question de l'utilisation des nouvelles technologies dans les établissements pénitentiaires (les avantages et les inconvénients) ainsi que le recours à des prisons de haute sécurité devraient aussi figurer parmi les thèmes abordés.
20. Comme indiqué précédemment dans le présent rapport, les participants examineront en petits groupes le projet de recommandation sur les Règles européennes relatives aux sanctions et mesures appliquées dans la communauté.
21. Il est décidé de revenir sur le contenu et la structure de la Conférence de l'année prochaine à la réunion plénière du PC-CP en novembre 2015.

VIII. Statistiques SPACE

22. Le Professeur Aebi présente sa nouvelle équipe de chercheurs impliqués dans la collecte et l'analyse des données transmises par les correspondants nationaux SPACE. A cet égard, il souligne qu'il y a encore des pays qui n'ont pas envoyé leurs réponses à temps. Il est demandé au Secrétariat de prêter son assistance pour obtenir les réponses manquantes comme il l'a fait les années précédentes. La question sera de nouveau soulevée à la réunion plénière du PC-CP.
23. Le Professeur Aebi soulève également une autre question liée au changement de méthodologie pour l'analyse des tendances sur de longues périodes temporelles (allant de plusieurs années à plusieurs décennies). A ce propos, l'emploi de données provenant de petits pays modifie considérablement la moyenne pondérée dans les tableaux et les grilles ; il suggère, par conséquent, d'exclure de ces courbes de tendance les pays dont la population est inférieure à un million (soit sept pays européens environ) afin de dresser un tableau plus équilibré des tendances européennes moyennes sur de longues périodes temporelles. Il est décidé d'approuver provisoirement cette proposition et de soulever aussi cette question lors de la réunion plénière du PC-CP.
24. Le Professeur Aebi demande, en outre, la tenue d'une nouvelle réunion des correspondants nationaux SPACE car la seule et unique réunion de ce type qui s'est tenue à ce jour, il y a deux ans environ, s'est avérée très utile pour les participants nationaux et pour l'équipe SPACE ; il est, en effet, nécessaire d'examiner à nouveau la méthodologie, la terminologie et d'autres questions en suspens concernant le recueil et l'analyse des données. Le Groupe de travail du PC-CP soutient cette proposition et s'engage à informer le PC-CP et le CDPC à leurs réunions plénières respectives et à demander à ce dernier d'approuver cette proposition.

IX. Elections

25. Le Groupe de travail du PC-CP examine le document PC-CP (2015) 13 relatif à la prochaine élection de nouveaux membres. Il décide d'élire M. Vivian Geiran à sa présidence pour un an (2016-2017) et M. Jörg Jesse à sa vice-présidence pour la même période. En conséquence, le mandat de M. Jesse sera prolongé d'une année supplémentaire.
26. Les membres soulignent l'importance d'avoir, au sein du Groupe, une représentation équilibrée aux plans géographique et professionnel et en matière de répartition hommes/femmes et demandent au président actuel d'insister sur cette question à la prochaine session plénière du CDPC lorsque les quatre nouveaux membres devront être élus.

X. Dates des prochaines réunions

27. La prochaine réunion plénière du PC-CP est prévue du 17 au 19 novembre 2015. La 11^e réunion du Groupe de travail du PC-CP se tiendra du 11 au 13 janvier 2016.

OoO

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting / Ouverture de la réunion

2. Adoption of the agenda and the order of business / Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Adoption of the summary report of the last meeting / Adoption du rapport sommaire de la dernière réunion

***PC-CP (2015) 5
English / Français***

4. Information provided by the Secretariat / Informations fournies par le Secrétariat

5. Radicalisation in prisons / Radicalisation dans les prisons

***PC-CP (2015) 2 rev 2
English / Français***

***PC-CP (2015) 12
English / Français***

6. Review of the Recommendations and Resolutions in prison and probation fields / Examen des Recommandations et des Résolutions dans les domaines des prisons et de la probation

***PC-CP (2014) 16 rev 2
English / Français***

7. Revision of the European Rules on community sanctions and measures Recommendation R (92)16 and Recommendation Rec (2000)22 and their explanatory memorandum/ Révision des Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté Recommendation R (92)16 et Recommandation Rec (2000)22 et leur rapport explicatif

***PC-CP (2015) 9
English / Français***

***PC-CP (2015) 10
English / Français***

8. Follow-up to be given to the 20th Council of Europe Conference of Directors of Prison and Probation Services / Suites à donner à la 20^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation

www.coe.int/cdpps2015

9. SPACE Statistics / Statistiques SPACE

<http://wp.unil.ch/space/>

Powerpoint Presentation

10. Draft White paper on prison overcrowding / Projet de Livre blanc concernant le surpeuplement carcéral

***PC-CP (2015) 6 rev
English / Français***

11. Any other business / Questions diverses

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Leonid KLIMAKOV
Head of the Legal Department of the Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

Ivan TARANENKO
Officer of the International Department of the Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

SWEDEN / SUEDE (Apologised/Excusée)

Agneta JOHNSON
Expert, Office for International Affairs, Swedish Prison and Probation Service, Office for International Affairs, Stockholm

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL
DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Alina BARBU
Vice-Chair of the PC-CP, Legal expert, Directorate of Drafting legislation Department, Ministry of Justice, Bucharest, Romania

Harald FØSKER
Former Director of International Co-operation, Directorate of Norwegian Correctional Service, Lillestrøm, Norway

Vivian GEIRAN
Director, Probation Service HQ, Dublin, Ireland

Antanas JATKEVIČIUS
Head of Criminal and Administrative Law Unit, Legal Department, Office of the Parliament, Vilnius, Lithuania;
Research fellow, Lithuanian Institute of Law, Vilnius, Lithuania

Joerg JESSE
Director General
Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Attila JUHÁSZ
Prison Governor, Senior member, Heves County Remand Prison, Eger, Hungary

Dominik LEHNER (Dr.)
Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department Basel-City, Switzerland

Peter LINDSTRÖM
Associate Professor, Stockholm County Police, Sweden

Mauro PALMA
Chair of the PC-CP, Adviser to the Minister of Justice, Roma, Italy

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Marcelo AEBI
Professeur, Vice-directeur, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

Julien CHOPIN

Assistant-doctorant en criminologie, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

Melanie TIAGO

Assistant-doctorant en criminologie, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

Robert CANTON

Community and Criminal Justice, De Monfort University Leicester, United Kingdom

Francesco RAGAZZI

Institute of Political Science, University of Leiden, The Netherlands

COMMITTEE OF EXPERTS ON TERRORISM / COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

Mats BENESTAD

Adviser, The Legal Affairs Department, Norwegian Ministry of Foreign Affairs

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

JAPAN / JAPON

Shun KITAGAWA

Consulat Général du Japon à Strasbourg

MEXICO / MEXIQUE

Apologised/Excusé

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Shawna J. WILSON

Deputy Director, Office of Multilateral Affairs, Counterterrorism Bureau, U.S. Department of State, Washington D.C.

Terry F. KIDWELL

Senior Corrections Advisor, Office of Criminal Justice Assistance & Partnership (International Narcotics and Law Enforcement), Washington D.C.

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES GOUVERNEMENTALES

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC)

Apologised/Excusé

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Apologised/Excusé

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Vanda SIPOSOVA

Deputy to the Head of Delegation, EU Delegation to the Council of Europe, Strasbourg

Iida KUUSRAINEN

Legal Advisor, EU Delegation to the Council of Europe, Strasbourg

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFEDERATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE (CEP)

Willem VAN DER BRUGGE
Secretary General CEP, Confederation of European Probation, Utrecht, Netherlands

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Apologised/Excusé

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Kirsten HAWLITSCHKEK
Executive Director, The Hague, Netherlands

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

Antonius Maria VAN KALMTHOUT
Member of the CPT in respect of the Netherlands

Sebastian RIETZ
Administrative Officer, Secretariat of the CPT

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)

Apologised/Excusé

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Apologised/Excusé

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

**HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME
DIRECTORATE**

**DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE
LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Jan KLEIJSSSEN
Director / Directeur

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Ivan KOEDJIKOV
Head of Department / Chef de Service

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Ilina TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Tanja RAKUSIC-HADZIC
Head, Criminal Law Co-operation Unit / Chef, Unité de coopération droit pénal

Luljeta KASA

Programme Adviser, Criminal Law Co-operation Unit / Conseiller de Programme, Unité de coopération droit pénal

Givi MIKANADZE

Programme Manager, Criminal Law Co-operation Unit / Responsable de Projet, Unité de coopération droit pénal

Christine COLEUR

Assistant to the PC-CP / Assistante auprès du PC-CP

Emma FITZPATRICK

Trainee / Stagiaire

Laura DELAUNAY

Trainee / Stagiaire

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Amanda BEDDOWS (15-16/09)

Chloé CHENTIER (14-15/09)

Michael HILL (16/09)

Nicolas GUITTONNEAU (14-15-16/09)

Didier JUNGLING (14/09)